

Document n°11

Synthèse de la Charte 2026 > 2041



Les mots du Président

Depuis 2011, notre territoire a pris un nouvel élan avec la création du Parc naturel régional des Ardennes. En quinze ans, nous avons su préserver et valoriser notre patrimoine naturel, culturel et paysager, tout en accompagnant les dynamiques locales et en affirmant notre rôle de moteur de la transition écologique.

Aujourd'hui, avec la charte « Objectif 2041 », nous écrivons ensemble une nouvelle page. Cette charte est le fruit d'un travail collectif, associant élus, habitants, acteurs socio-professionnels et associations. Elle traduit notre ambition commune : faire des Ardennes un territoire exemplaire, capable de relever les défis du climat, de l'énergie, du développement durable et de la qualité de vie.

Préserver la biodiversité, gérer durablement nos ressources, soutenir une économie locale et innovante, renforcer le lien entre habitants et territoire : voilà les priorités que nous nous sommes fixées.

Mais au-delà de ces objectifs, cette charte place l'éducation et la sensibilisation au cœur du projet. Parce qu'aimer son territoire, c'est d'abord le connaître, nous voulons que chaque habitant, chaque enfant, chaque visiteur puisse découvrir la richesse des Ardennes et en devienne l'ambassadeur.

Je vous invite à vous approprier ce projet, à le partager et à en faire un outil vivant, au service de toutes et tous.

Guillaume Maréchal,
Président du PNR des Ardennes



Le Parc

Le Parc naturel régional des Ardennes, officiellement labellisé le 21 décembre 2011 par le Premier ministre, est le plus récent des six parcs de la région Grand Est. Couvrant 116 communes, 140 000 hectares et abritant près de 80 000 habitants, il incarne un projet de territoire fondé sur la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

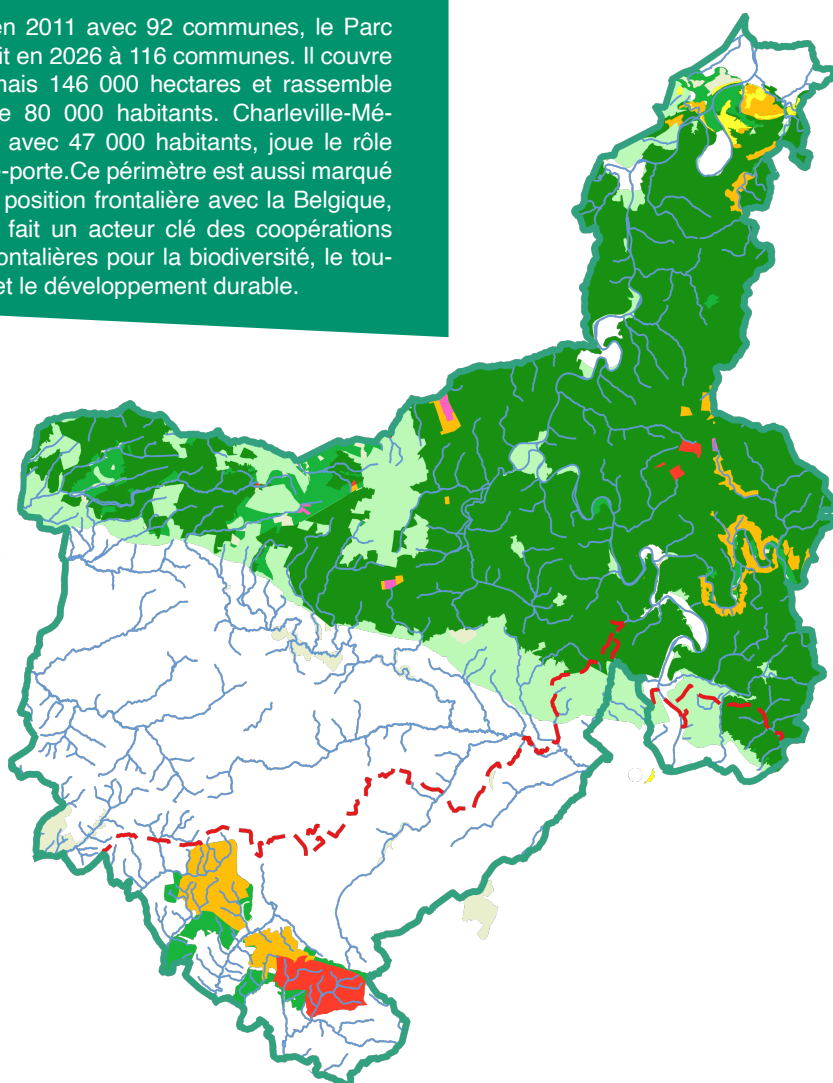
Né d'une volonté locale exprimée dès 1999 et concrétisée après plus de dix ans de concertation et de travail collectif, il s'attache à préserver la diversité écologique, à mettre en valeur les ressources et sites remarquables, tout en dynamisant son patrimoine culturel. Intégré aux politiques nationales et régionales d'aménagement, le parc contribue à orienter les projets d'urbanisme et de développement territorial dans le respect de l'environnement.

Il anime et coordonne des actions économiques, sociales et culturelles pour améliorer la qualité de vie, valoriser les ressources humaines et naturelles, et soutenir un développement durable. Il joue également un rôle majeur dans l'accueil, l'éducation et l'information du public, en favorisant le contact avec la nature, la sensibilisation aux enjeux environnementaux et la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.

Enfin, le Parc est un lieu d'expérimentation et d'innovation : il participe à des programmes de recherche et initie des méthodes d'action nouvelles, reproductibles à l'échelle nationale et internationale. À travers ces missions, le Parc naturel régional des Ardennes illustre l'engagement d'un territoire et de ses habitants en faveur d'un avenir durable et partagé.

Périmètre du Parc naturel régional des Ardennes

Créé en 2011 avec 92 communes, le Parc s'élargit en 2026 à 116 communes. Il couvre désormais 146 000 hectares et rassemble plus de 80 000 habitants. Charleville-Mézières, avec 47 000 habitants, joue le rôle de ville-porte. Ce périmètre est aussi marqué par sa position frontalière avec la Belgique, qui en fait un acteur clé des coopérations transfrontalières pour la biodiversité, le tourisme et le développement durable.



Limites Administratives

- Charleville-Mézières
- ▬ Périmètre d'étude
- ▬ Périmètre actuel

Zonages environnementaux

- Réserves Naturelles Nationales et Régionales
- Réserves biologiques
- Aire de Protection de Biotope
- Natura 2000 - directive Habitat (ZSC)
- Natura 2000 - directive Oiseaux (ZPS)
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

La Charte

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour quinze ans. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. La nouvelle Charte repose sur une démarche collective associant élus, habitants, associations et acteurs socio-

professionnels. Elle répond aux défis climatiques, économiques et sociaux du territoire. Elle engage les collectivités du territoire : les communes, les EPCI, le Département et la Région qui l'ont adoptée, ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret.

Au moins trois ans et demi avant le délai de validité de la charte, une procédure de renouvellement de classement du Parc doit être engagée par la Région. Cette procédure s'appuie sur la révision de la charte par le Parc, au vu de l'évaluation de son action précédente et de l'analyse de l'évolution de son territoire.

Des défis à relever

Les contributions recueillies lors des différentes phases de concertation ont permis d'identifier quatre défis prioritaires pour l'avenir du territoire.

Ambition 1



Protéger et valoriser le patrimoine naturel Ardennais

préserver la biodiversité et les milieux naturels pour assurer la richesse écologique du territoire.

Ambition 2



Valoriser les ressources locales

gérer durablement les ressources du territoire, telles que l'eau, le bois ou d'autres matières premières, pour les générations futures.

Ambition 3



Agir pour la qualité de vie et l'identité du territoire

promouvoir un développement équilibré qui renforce l'attractivité et le bien-être des habitants.

Ambition 4



Fédérer autour d'un projet de territoire

développer le tourisme et la promotion du territoire en mobilisant tous les acteurs autour d'une vision commune.

Des ambitions transversales

Dès le lancement de la révision et au fil de son élaboration, des ambitions transversales ont été affirmées afin de remplir le rôle de fil conducteur pour guider le projet dans son ensemble. Elles permettent de garantir la cohérence des actions et de renforcer l'impact des initiatives sur le long terme.

- Anticiper et accompagner les évolutions liées au changement climatique et à ses conséquences. Il s'agit notamment d'œuvrer en faveur de l'adaptation du territoire dans un contexte d'incertitudes et de se saisir du caractère transversal des causes et des conséquences du changement climatique. Le PNR des Ardennes entend notamment œuvrer en faveur de l'atténuation des changements globaux tout en se préparant à l'adaptation du territoire à ses conséquences, notamment dans une logique de prévention des risques et de sécurité des personnes et des biens.
- Affirmer l'identité des Ardennes et soutenir l'attractivité du territoire. Il s'agit notamment de (re)créer un sentiment de fierté et de valoriser une image consolidée du territoire auprès de ses habitants actuels et futurs ainsi que de ses visiteurs. Une place importante doit ainsi être accordée au passé et à l'histoire du territoire tout en accompagnant sa projection vers un futur désirable.
- Faire du transfrontalier un levier de réussite pour la mise en œuvre des mesures et de la nouvelle Charte. Face aux nombreux enjeux et défis partagés par le PNR des Ardennes et les territoires belges, des logiques et des réflexes transfrontaliers doivent être renforcés.
- Faire preuve d'exemplarité et soutenir les expérimentations pour créer une dynamique collective en faveur des transitions. Il est notamment attendu PNR des Ardennes qu'il remplisse un rôle proactif dans l'innovation et le test de nouvelles actions tout en veillant à favoriser le retour d'expériences et le partage de bonnes pratiques auprès des collectivités.
- Rapprocher le PNR des Ardennes des habitants et faire de la sensibilisation un levier prioritaire pour répondre aux défis du territoire.



Protéger et valoriser le patrimoine naturel ardennais

Cette première ambition illustre l'une des missions essentielles du Parc : préserver et valoriser les patrimoines naturels et les ressources du territoire, tout en les adaptant pour que les générations futures puissent continuer à en bénéficier. La priorité est claire : protéger les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, alors que de nombreuses menaces sont liées aux activités humaines.

Pour l'ensemble des milieux et écosystèmes, le Parc porte des principes d'action simples mais essentiels :

- * **Améliorer la connaissance** des milieux et des espèces.
- * **Sensibiliser le plus grand nombre** aux enjeux environnementaux.
- * **Encourager des pratiques vertueuses** auprès de tous les acteurs.
- * **Soutenir des modes de gestion et de protection adaptés** aux enjeux locaux.

Ces principes font de la protection et de la valorisation des patrimoines naturels non pas une contrainte, mais un atout pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. Ils contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants.

Aujourd'hui, chaque projet, équipement ou initiative doit intégrer les enjeux environnementaux dès sa conception. La forêt ardennaise et la diversité des paysages sont au cœur de l'identité et de l'image du territoire. Très attachés à ces richesses, les Ardennais suivent avec attention les évolutions de leur environnement, particulièrement face aux crises sanitaires et climatiques qui ont frappé la forêt ces dernières années.

Objectifs principaux :

- * Préserver la forêt ardennaise, l'un des plus grands massifs d'Europe, et la rendre plus résiliente face aux crises sanitaires et climatiques.
- * Protéger les milieux humides (mares, tourbières, zones inondables), essentiels à la biodiversité et à la régulation de l'eau.
- * Maintenir la biodiversité en protégeant les espèces emblématiques : cigogne noire, grand-duc, chauves-souris...
- * Sauvegarder et valoriser les paysages, qui constituent l'âme du territoire.

Exemples d'actions concrètes

Plantation et diversification des essences pour adapter les forêts aux changements climatiques.

Restauration de zones humides et corridors écologiques.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, comme la renouée du Japon ou le frelon asiatique.

Sensibilisation des habitants aux gestes qui protègent la biodiversité : jardins naturels, haies bocagères, prairies fleuries.



Valoriser les ressources locales

Le territoire ardennais regorge de ressources naturelles et locales qui constituent un véritable moteur pour son développement économique, social et environnemental. L'ambition est de les valoriser tout en garantissant leur usage durable, afin que ces richesses continuent de profiter aux générations présentes et futures.

Préserver et gérer ces ressources de manière responsable n'est pas seulement un enjeu écologique : c'est également un levier pour renforcer l'identité et l'attractivité du territoire. L'eau, le bois, les sols agricoles et les produits locaux doivent être exploités de manière durable, en limitant le gaspillage et en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Objectifs principaux :

- * Développer la filière bois, en soutenant la transformation locale plutôt que l'export brut.
- * Accompagner une agriculture durable, qui préserve les prairies, valorise l'élevage à l'herbe et favorise les circuits courts.
- * Encourager une économie de transition, en accompagnant artisans, PME et acteurs du tourisme vers des pratiques respectueuses de l'environnement.
- * Promouvoir un tourisme durable et responsable, qui fait découvrir le territoire tout en préservant ses richesses.

En valorisant ces ressources, le territoire assure sa résilience face aux crises environnementales et économiques, renforce son identité et crée de nouvelles opportunités pour ses habitants et acteurs économiques. Cette ambition traduit la volonté de faire de la durabilité une source de richesse partagée, plutôt qu'une contrainte.

Exemples d'actions concrètes



Déploiement de la marque « Valeurs Parc », gage de qualité pour les produits locaux et les hébergements.



Soutien aux circuits courts alimentaires et aux projets de cantines locales.



Accompagnement des entreprises vers l'efficacité énergétique et l'économie circulaire.



Aménagement de sentiers et itinéraires de découverte, mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.





Agir pour la qualité de vie et l'identité du territoire

L'Ardenne ne se résume pas à ses paysages et ressources : c'est avant tout un territoire habité, vivant, où la qualité de vie et le bien-être des habitants constituent une priorité. Cette ambition vise à renforcer l'attractivité, l'identité et la cohésion du territoire en plaçant les habitants et leur cadre de vie au cœur des projets.

Concilier développement économique, social et environnemental permet de préserver le charme et l'authenticité des communes, tout en offrant des services et équipements adaptés aux besoins actuels et futurs. La valorisation de l'identité locale, patrimoine, culture, traditions et paysages est un levier puissant pour renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté des habitants.

Objectifs principaux :

- * Renforcer la **qualité de vie** par un cadre de vie sain, des services accessibles et des équipements adaptés.
- * Préserver et valoriser l'**identité locale** à travers le patrimoine, les traditions et les paysages.
- * Encourager la **participation citoyenne**, en donnant aux habitants les moyens de contribuer aux projets et décisions du territoire.
- * Développer un **territoire attractif et dynamique**, capable de retenir et d'attirer de nouvelles populations et activités.

En agissant pour la qualité de vie et l'identité du territoire, l'objectif est de créer un territoire résilient, accueillant et fier de son histoire, où habitants et visiteurs peuvent pleinement profiter des richesses naturelles, culturelles et sociales de l'Ardenne. Cette ambition met en lumière que le bien-être des habitants et la valorisation de l'identité locale sont des leviers essentiels pour un développement harmonieux et durable.

Exemples d'actions concrètes

Aménagement et entretien d'espaces publics, parcs et équipements sportifs et culturels.

Organisation d'événements locaux et festivals pour valoriser le patrimoine culturel et artisanal.

Programmes de participation citoyenne, ateliers et consultations pour intégrer les habitants dans les décisions.

Projets de mobilité douce et aménagement du territoire favorisant un cadre de vie accessible et durable.

Mise en valeur des villages et paysages par la rénovation du bâti ancien et la protection des sites remarquables.





Fédérer autour d'un projet de territoire

Un territoire fort et attractif se construit collectivement. Cette quatrième ambition vise à rassembler l'ensemble des acteurs, habitants, élus, associations, entreprises et partenaires, autour d'un projet commun, pour renforcer la cohésion, l'identité et le rayonnement de l'Ardenne. Fédérer ne consiste pas seulement à partager une vision : c'est créer des synergies entre les acteurs

locaux, valoriser les initiatives existantes et stimuler l'innovation. Cette ambition met en avant la coopération, l'échange et la mobilisation de toutes les forces vives du territoire pour construire ensemble un avenir durable et ambitieux.

Objectifs principaux :

- * Développer un **projet partagé**, fondé sur la participation et l'implication des habitants et acteurs locaux.
- * Renforcer la **cohésion territoriale** entre communes, filières économiques, associations et institutions.
- * Promouvoir le territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale, en valorisant ses atouts naturels, culturels et économiques.
- * Encourager l'**innovation et les initiatives locales**, en soutenant les projets qui renforcent le dynamisme et la résilience du territoire.

En fédérant autour d'un projet de territoire, l'objectif est de créer un sentiment d'appartenance partagé, d'optimiser les ressources et de maximiser l'impact des initiatives locales. Cette ambition illustre que la force du territoire réside autant dans ses richesses naturelles et culturelles que dans la capacité de ses habitants et acteurs à travailler ensemble pour construire un avenir commun.

Exemples d'actions concrètes

Organisation de forums et ateliers participatifs pour co-construire les projets et décisions du territoire.

Création de réseaux et partenariats locaux, entre entreprises, associations, collectivités et acteurs culturels.

Mise en place de campagnes de promotion pour valoriser le territoire et ses filières locales.

Soutien à des projets collectifs innovants, qu'ils soient liés à l'économie, à la culture, au tourisme ou à l'environnement.

Développement de labels et marques territoriales qui renforcent l'identité et la visibilité du territoire.



Cette nouvelle charte est notre boussole pour les quinze prochaines années.

Elle affirme des choix clairs et ambitieux : préserver la biodiversité, soutenir une économie locale et durable, améliorer la qualité de vie des habitants, et renforcer la gouvernance collective. Ces orientations traduisent une vision partagée pour un territoire vivant, résilient et attractif.

Dans un monde en pleine transition, marqué par les défis environnementaux, sociaux et économiques, les Ardennes veulent rester un exemple de solidarité et de dynamisme. Cette charte n'est pas seulement un document de référence : elle est un bien commun, un cadre qui guide les décisions, inspire les projets et fédère l'ensemble des acteurs du territoire.

Faire vivre cette charte, c'est s'engager concrètement dans des pratiques durables, valoriser les ressources locales, préserver nos paysages et notre biodiversité, et renforcer la cohésion entre habitants, collectivités et partenaires. C'est aussi construire un territoire où chacun se sent acteur, fier de son patrimoine et de son identité.

À nous tous de donner vie à cette vision, pour que demain, les générations futures puissent découvrir des Ardennes préservées, attractives et vivantes, et être fières de ce territoire qu'elles héritent, pour qu'une nouvelle vie s'invente ici.



Maison du Parc naturel régional des Ardennes

Route Sécheval - RD140 - 08150 Renwez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici

